

EXCELLENCE MONSIEUR GARDE DES SCEAUX, MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE,

EXCELLENCE, MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION REPRESENTE

TRES HONORABLE, MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE DU HAUT KATANGA REPRESENTE

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU HAUT KATANGA

MONSIEUR LE MAIRE DE LUBUMBASHI

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LUBUMBASHI

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR MILITAIRE DE LUBUMBASHI

MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE LUBUMBASHI

MONSIEUR L'AUDITEUR SUPERIEUR PRES LA COUR MILITAIRE DE LUBUMBASHI

MONSIEUR LE BATONNIER DE L'ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DE LA RDC REPRESENTE

MADAME LA BATONNIERE DU BARREAU DE LUBUMBASHI, MA CHERE ROSE

MADAME LA VICE BATONNIERE DU BARREAU DE PARIS, MA TRES CHERE DOMINIQUE

MONSIEUR LE BATONNIER DU BARREAU DE HAITI, MON TRES CHER GASTON STANLEY

MESDAMES ET MESSIEURS LES BATONNIERS DES BARREAUX DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DU CENTRE D'ARBITRAGE DE LA COUR COMMUNE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA, MON CHER NARCISSE,

MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE ET DES CONSEILS DES ORDRES DES BARREAUX DE RDC,

MESDAMES ET MESSIEURS DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX DE FRANCE

MESDAMES ET MESSIEURS DES DELEGATIONS DES BARREAUX AMIS ET FRERES

MES TRES CHERS ET ESTIMES CONFRERES

MESDAMES ET MESSIEURS

DISTINGUES INVITES

Il y a un an à Kinshassa, à l'occasion des Journées du Barreau, je m'étais exprimé en qualité de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun, pour, entre autres propos, vous convier à notre Congrès de Yaoundé qui s'est tenu en décembre 2016,

A la satisfaction de tous, et notamment de mes excellents confrères de la RDC si j'en juge par le chaleureux accueil qui m'a été réservé dans ce pays qui est dorénavant ma terre d'adoption...

C'est de nouveau avec un grand plaisir qu'ici à Lubumbashi, capitale minière du Congo et sans doute de l'Afrique toute entière, selon ce que nous a enseigné l'histoire - vraie ou fausse - j'espère vraie en ce sens que j'attends d'en voir les manifestations dans mes bagages lors de mon retour sur Douala via Kinshassa, je prends la parole, à plusieurs titres...

La plaquette officielle mentionnait les interventions

- **Du Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA.**

En l'absence du Bâtonnier SAMNA SAOUDA du Niger qui préside avec beaucoup de maestria et de dévouement cette Instance, et qui m'a mandaté pour vous présenter ses plus plates excuses, je m'exprimerai en son nom, et ce, naturellement avec sa permission, puisque j'en suis le Vice-Président.

Il était également prévu, lors de cette cérémonie protocolaire,

- **une allocution du Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune (CIB)**

En l'absence du **Bâtonnier Bernard VATIER**, empêché parce que plaidant devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, mon propos intégrera le fort message qu'il avait à cœur de vous délivrer en personne.

Le déroulé protocolaire de cette cérémonie d'ouverture mentionne également

- **une allocution du Président de la CIB que je suis...**

Il n'y aura donc pas, de ce point de vue, d'exercice périlleux de ventriloquie, puisque je m'exprimerai en qualité de Président en exercice de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune...

Ces trois casquettes réunies sur ma petite tête grisonnante et à moitié vide, ne me font pas oublier une quatrième qui est celle de

- **Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun**

Je voudrais pour l'heure, ne conserver que cette quatrième casquette pour vous transmettre les confraternelles salutations des membres du Barreau du Cameroun qui forment aux Journées du Barreau de la RDC, tous leurs vœux de plein succès...

Je voudrais ensuite, et toujours d'entrée de jeu, au nom des quatre Institutions que je représente, formuler des remerciements particuliers au **Bâtonnier national de la RDC représenté par M. le Bâtonnier émérite Jean Joseph MUKENDI WA MULUMBA**, à la gracieuse **Bâtonnière, Mme Rose TUMBA KAJA**, au **Bâtonnier Dominique KAMBALA**, et aux **Bâtonniers Coco KAYUDI et Edouard MUKENDI** qui nous ont adressé d'amicales et fraternelles invitations pour prendre part aux JDB

Ces remerciements doivent être étendus à tous les Confrères du Barreau de LUBUMBASHI, et des autres Barreaux de RDC qui se sont mobilisés dans le cadre du Comité d'organisation, car je sais ce qu'ils ont pu endurer pour parvenir au rendu que nous sommes tous contents de vivre.

A ces membres du Comité d'organisation, je souhaite beaucoup de courage, parce que nous ne sommes qu'au début...

Dans quelques jours, ils récupéreront des nuits blanches et dormiront du sommeil du JUSTE CONFRATERNEL ET FRATERNEL...

**MESDAMES ET MESSIEURS LES BATONNIERS
MES TRES CHERS CONFRES
MESDAMES ET MESSIEURS,**

La CIB que j'ai l'honneur de représenter est toujours honorée de prendre la parole à l'occasion des manifestations organisées par ses membres.

Elle est particulièrement honorée de prendre part aux activités des Barreaux de la RDC, du fait de l'importance de votre contribution à la vie de la CIB.

Indépendamment de la présence du **Bâtonnier Coco KAYUDI** au nombre des Administrateurs de la CIB, le Barreau de la RDC est toujours très présent dans les activités de notre Conférence, et très intéressé dans la défense de la défense et la recherche de l'Etat de droit.

Je puis vous dire que notre Conférence qui regroupe des Barreaux de 45 pays francophones est très active pour faire en sorte que les liens de solidarité qui unissent nos Barreaux soient de nature à protéger les Avocats dans leur exercice professionnel.

L'Avocat isolé est très vulnérable...

Membre d'un Barreau, il l'est beaucoup moins...

Un Barreau isolé est très vulnérable...

Un Barreau, membre d'une association de Barreaux qui dépasse les frontières est moins vulnérable...

Mais un Barreau membre d'une association de Barreaux qui dépasse les frontières, et qui partagent les mêmes valeurs, les mêmes traditions juridiques, la même culture et la même langue n'est plus vulnérable...

C'est le cas des Barreaux de la RDC qui sont membres de la CIB.

Il faut rappeler que l'Etat de droit n'est jamais qu'un état extrêmement précaire.

Le concept même d'Etat de droit est un paradoxe.

En effet, un état c'est une situation constante, stable, permanente.

L'expression « **Etat de droit** » est totalement inadaptée car malheureusement l'Etat de droit est très inconstant et très volatile...

L'Etat de droit, comme le diraient les mathématiciens, est une asymptote... dont on se croit se rapprocher, alors qu'à la même vitesse que la nôtre, elle s'éloigne !!!

L'espace des libertés résulte d'un équilibre entre les forces multiples qui constituent le lien social.

La présence de l'Etat qui représente la société et qui dispose de la force, les puissances économiques qui disposent de l'argent, sont à mettre en parallèle avec la faiblesse de l'individu.

Tout conjugue à favoriser l'instabilité au bénéfice du plus fort.

Seule, la Justice qui reste frêle et fragile permet de sauvegarder un équilibre qui reste toujours précaire.

Dès que l'on cesse de veiller à cet objectif, dès que l'on cesse de veiller à protéger cet espace de liberté et d'équilibre entre les droits de l'individu et les droits de l'Etat, le plus fort reprend le dessus et le droit disparaît.

Il se dissout...

C'est dire combien la vigilance de tous les instants s'impose aux Avocats, comme elle s'impose aux Barreaux qui veillent à la défense de la défense.

La CIB est là pour assister les Barreaux dans cette mission de veille permanente dont ils ont la charge.

C'est ce rôle social de l'Avocat que la CIB met en valeur.

Notre prochain Congrès qui se tient à Port au Prince va nous permettre de réfléchir sur le rôle de l'Avocat dans le développement économique et social :

UNE JUSTICE QUI CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.

Le Bâtonnier Gaston STANLEY de Haïti vous en dira davantage dans quelques instants

MES TRES CHERS CONFRES,

Avant que le **Bâtonnier STANLEY** ne lance le rappel des troupes, je vous invite tous à venir à Haïti, cet éperon de la francophonie dans le monde américain, qui connaîtra **un moment de liesse, de convivialité et de confraternité du 5 au 8 décembre prochain.**

Nous aurons alors la joie de nous retrouver dans ce qui est incomparable :

CETTE FRATERNITE QUI FAIT VIVRE LA CIB...

Et que nous goutons déjà à Lubumbashi...

EXCELLENCE MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE, MESDAMES ET MESSIEURS LES BATONNIERS MES TRES CHERS CONFRES MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour aborder le thème des Journées du Barreau de la RDC, j'ai le devoir de confesser que je me suis inspiré d'un bel article publié par notre consœur **ADELE KALAMBAY NDAYA** en 2015, et intitulé ***PLAIDOYER POUR LA PROMOTION DES MARC EN RDC***

Quoi de plus naturel en effet que de s'inspirer d'une brillante Avocate congolaise lorsqu'il est question de communiquer sur le rôle de l'Avocat dans les MARD ?

Dans cet excellent article donc, j'ai relevé que notre Consœur faisait aux autorités de ce cher pays, une exhortation à aller plus loin dans la vulgarisation des Modes Amiables de Règlement des Différends, et les invitait à procéder à des réformes appropriées de votre législation actuelle, déjà bien élaborée sur le droit de l'arbitrage.

En clair, elle les exhortait à étendre cette législation sur la médiation et la conciliation, et offrait à cette fin, l'assistance et l'expertise bienveillantes des membres de son association opérant dans ce domaine.

Outre cette expertise proposée aux autorités, elle faisait état de la disponibilité de ses membres à assurer la formation des Avocats et Magistrats qui, soulignons-le, sont les acteurs-clés des MARD.

Bien que publié en 2015, le plaidoyer de notre Consœur me paraît encore d'actualité à ce jour...

Cela d'autant que je ne sais quelle réponse a pu lui être donnée à cet égard par les autorités de la RDC.

Et quelle que soit leur réponse, je sais surtout que l'Acte Uniforme OHADA sur les MARD qu'elle appelait également de ses vœux, n'est toujours pas adopté,

L'arbitrage étant le seul mode alternatif que les Etats-membres ont convenu de maintenir en vigueur à ce jour.

Je n'hésite donc pas à faire mienne cette belle exhortation de Maître KALAMBAY NDAYA, quitte à en devoir les droits d'auteur.

Et au-delà de ce plaidoyer, je voudrais aujourd'hui aller plus loin, pour me risquer à quelques engagements, eu égard aux responsabilités qui sont les miennes à présent.

Comme vous le savez, l'OHADA à laquelle appartient la RDC a entrepris de réviser ses textes sur l'arbitrage, et notamment l'Acte Uniforme y relatif.

La plénière des Commissions Nationales OHADA se tiendra au cours de ce troisième trimestre et nous arrêterons sans doute la mouture quasi finale du texte qui sera par la suite soumis au Comité des experts avant d'être arrêté par le Conseil des Ministres.

La question s'était à un moment posée de savoir si le nouvel Acte Uniforme relatif au droit de l'arbitrage devait intégrer les modes amiables de règlement des différends.

Sans trahir de secret, la réponse a été négative, l'article 2 du Traité devant au préalable être amendé.

Ce qui a été retenu, c'est d'élaborer un Acte Uniforme autonome relatif à la médiation et à la conciliation.

Ce chantier ne pourra démarrer qu'après la révision du Traité, je viens de le dire.

La Conférence des Barreaux de l'OHADA qui a acquis le statut de partenaire technique de l'Organisation veillera donc particulièrement à ce que l'exhortation de notre **Conseur KALAMBAY NDAYA** soit traduite en acte,

J'ai envie de dire, *et vous voudrez bien excuser le jeu de mot*, en ACTE UNIFORME...

La CIB dont l'une des missions consiste dans la promotion de notre exercice professionnel, ne peut que voir d'un bon œil, les Modes Amiables de Règlement des Différends s'inscrire dans les activités quotidiennes des Avocats.

Elle apportera son soutien en tant que de besoin, aux Barreaux qui la constituent.

Ce soutien s'exprimera, et je peux en prendre l'engagement devant mon futur successeur, le **Bâtonnier STANLEY** du Barreau de Haïti, d'abord et surtout en termes de formation.

Lors de la dernière Conférence des Bâtonniers des Barreaux membres de CIB, les Bâtonniers du Sud avaient unanimement émis le vœu que notre organisation s'implique davantage entre ses congrès annuels, dans les activités de formation au profit de nos Confrères.

La législation communautaire à venir sur les MARD donne à la CIB, une occasion en or de démontrer qu'elle est réellement utile, et que ses activités peuvent contribuer à l'épanouissement professionnel individuel et collectif des Avocats.

Le bénéfice ne serait pas qu'au profit des Avocats...

Il va sans dire que l'adoption d'un tel instrument juridique pourrait être utile à l'apaisement du climat des affaires dans notre espace OHADA.

Mieux que l'apaisement, il devrait surtout être plus incitatif aux investissements dans cet espace, **eu égard au gage de confidentialité, d'assurance et de sécurité qu'il procure en matière de règlement des différends.**

C'est donc bien à propos que le thème des présentes Journées a été choisi.

Il ne fait en effet aucun doute qu'en cette matière, ceux qui ont un rôle essentiel dans la recherche de cette assurance et la garantie de cette sécurité sont bien les Avocats et les Magistrats.

Ce sont eux qui ont la charge principale de mettre en application un tel instrument juridique.

Et c'est de l'usage qu'ils pourraient en faire, que dépendront les effets bénéfiques attendus de ces Modes Amiables de Règlement des Différends.

Pour cela, leur compétence et la parfaite maîtrise des principes éthiques qui s'imposent en ces matières, constituent des facteurs-clés de vulgarisation.

Bien évidemment, je n'en exclus pas les Professeurs de Droit...

On a déjà vu en quoi l'arbitrage OHADA, pratiqué de bonne foi par les parties, a été utile dans notre espace...

Je vous en dirai davantage à ce sujet demain, puisqu'il vient de m'être demandé de remplacer au pied levé notre illustre **Confrère Narcisse AKA**, Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA et l'éminent Professeur **MASSAMBA MAKELA** qui devaient délivrer une communication sur le thème : **ARBITRAGE CCJA : PROCEDURE ET GRANDE TENDANCE**

Il faut donc absolument aller au-delà du seul arbitrage, et porter l'expérience vers la vulgarisation de la médiation et de la conciliation.

L'on a vu quel effet bénéfique cela procure déjà ailleurs, à l'exemple du Québec et des pays de l'Union européenne.

Ces autres systèmes en sont d'ailleurs aujourd'hui à apaiser également le climat social, par la vulgarisation des procédures collaboratives et participatives en matière civile et sociale.

Pourquoi devrions-nous attendre chez nous, alors que cet élan vers la justice apaisée est ce vers quoi nous conduit le vingt unième siècle ?

Profitons du fait que cet élan soit encore relativement récent dans la plupart des systèmes européens pour prendre le train à temps !

Nous savons en effet que c'est seulement par les réformes du Code Civil de 2010 en France que ces justices collaboratives ont été introduites.

Et il aura fallu toute la volonté de **Madame TAUBIRAT** entre 2013 et 2015 pour voir la médiation et la conciliation prendre également de l'essor dans ce pays.

Engageons-nous donc à temps,

Avocats, Magistrats et autres acteurs judiciaires,

Vers ce système bénéfique et apaisé pour tous, afin de rendre nos espaces d'affaires et de justice sociale fiables et agréables.

Telle est ma part d'exhortation, que je fais sur les pas de ma très chère **Conseillère ADELE KALAMBAY NDAYA,**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES BATONNIERS
MES TRES CHERS ET ESTIMES CONFRERES
MESDAMES ET MESSIEURS**

**CE QUE NOUS FERONS PENDANT TROIS JOURS A LUBUMBASHI,
COMME CE QUE NOS PREDECESSEURS ONT FAIT AVANT-HIER, ET
NOUS HIER,**

C'EST POUR L'HISTOIRE...

ELLE NE MENT JAMAIS !

L'HISTOIRE DEVRA RETENIR QU'EN JUILLET 2017 A LUBUMBASHI DES AVOCATS VENUS DE TOUS HORIZONS S'ETAIENT REUNIS POUR ANCRER DAVANTAGE LEUR EXERCICE PROFESSIONNEL DANS L'AVENIR, EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

C'EST A CE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL QUE DOIT TENDRE TOUTE ACTIVIE HUMAINE

Monsieur le Ministre d'Etat ne me démentira pas, je l'espère...

Sur cet espoir conclusif,

Je voudrais vous remercier pour votre silencieuse attention et vous inviter à présent à la rompre.

VIVENT LES BARREAUX DE LA RDC ET LEUR ORDRE NATIONAL !

VIVE LA CONFERENCE DES BARREAUX DE L'ESPACE OHADA !

VIVE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE !